



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

intérieur : personnel

Question écrite n° 30909

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le fait que la bonne administration territoriale exige que les sous-préfets restent en poste suffisamment longtemps dans leur arrondissement. A titre indicatif, elle souhaiterait qu'il lui indique, à la date du 1er mai 1999, la durée moyenne depuis laquelle les sous-préfets d'arrondissement étaient en poste. Elle souhaiterait connaître également le pourcentage de ceux qui étaient en poste depuis moins d'un an et le pourcentage de ceux qui étaient en poste depuis plus de deux ans.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention du ministre de l'intérieur sur la durée d'affectation des sous-préfets en poste territorial. Au 1er mai 1999, la durée moyenne d'affectation sur un poste de sous-préfet d'arrondissement est de deux ans six mois. A cette même date, soixante-huit sous-préfets d'arrondissement (soit 28,5 %) occupent le même poste territorial depuis plus de deux ans, et quatre-vingts sous-préfets d'arrondissement (soit 33,5 %) occupent leur poste depuis moins d'un an.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30909

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 juin 1999, page 3415

Réponse publiée le : 23 août 1999, page 5082